

REGLEMENT BIKE AND RUN DES MONTS DU LYONNAIS

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Le BIKE AND RUN des Monts du Lyonnais est une épreuve officielle de la Fédération Française de Triathlon. Elle se déroule en conformité avec la réglementation sportive 2025 de la FFTRI. Elle est organisée par le Triathlon Club des Monts du Lyonnais (TCML)

Les différentes courses sont ouvertes aux licencié(e)s FFTRI et aux non licencié(e)s.

Le Bike & Run est une épreuve qui se pratique par équipe de 2, avec un seul VTT et 2 casques. Les 2 équipiers s'échangent le VTT comme bon leur semble : pendant que l'un court, l'autre pédale.

Permutation libre des équipiers.

Les 2 équipiers doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle (matérialisée sur le parcours) côte à côte.

Le vélo doit effectuer la totalité du parcours et passer la ligne d'arrivée avec les 2 équipiers.

L'organisateur remet à chaque équipier un dossard à porter devant. Les embouts du guidon du VTT doivent être bouchés. Contrôle à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire pour les 2 équipiers sur l'intégralité du parcours.

Pour les courses avec plusieurs boucles, un bracelet de contrôle sera remis à l'un des 2 équipiers.

Article 2 : Conditions de participations aux épreuves et distances

	BIKE & RUN Distance	Distances réelles du parcours en km	Durée estimée de la première équipe	Horaires de départ
	Format ?			
Épreuve 1	XS	7	29'	10H30
Épreuve 2	JEUNES 6 / 9	1,5	9'30"	11H30
Épreuve 3	JEUNES 10 / 13	2,8	15'	12H
Épreuve 4	S	15,7	59'30"	14H

Épreuves	Années de naissance	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Mini Poussin	2018 - 2019		x		
Poussin	2016 - 2017		x		
Pupille	2014 - 2015			x	
Benjamin	2012 - 2013			x	
Minime	2010 - 2011	x			
Cadet	2008 - 2009	x			x
Junior	2006 - 2007	x			x
Senior	1986 à 2005	x			x
Master	1985 et avant	x			x

Article 3 : Pièces justificatives

A/ Pièce d'identité à présenter par tous les participants

En cas d'usurpation d'identité, de fausse déclaration d'identité ou d'âge, il y aura disqualification et saisine de la commission de discipline.

B/ Pour le titulaire d'une licence FFTRI Compétition (pratiquant) :

- Licence parfaitement visible

C/ Pour le titulaire d'une licence FFTRI Action, Loisir ou Dirigeant :

- le Formulaire Infos Santé pour les adultes et le questionnaire de santé pour les mineurs
- Pass-compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) incluant l'autorisation parentale pour le mineur.

D/ Pour les non-licenciés :

- le Formulaire Infos Santé pour les adultes et le questionnaire de santé pour les mineurs.
- Pass-compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) incluant l'autorisation parentale pour le mineur.

Article 4 : montant et modalité d'inscription :

Les inscriptions sur Internet sont possibles dès début Janvier 2024.

	XS	6/9 ANS	10/13 ANS	S
DISTANCES	7Km	1.5Km	2.8Km	15.7Km
HORAIRE	10h30	11h30	12h00	14h00
€ Licencié	10€/participants	5€/participants	5€/participants	16€/participants
€ NON Licencié	12€/participants	5€/participants	5€/participants	18€/participants

- Majoration inscription sur place 1.5€/participants jeunes et 3€/participant adultes. (délais cf art.9)
- Retrait des dossards à partir de 9h le 16 02 25 avec licence FFTRI ou certificat « non contre-indication à la pratique de la course à pied et du vélo en compétition » ou questionnaire remplis.
- Pass compétition inclus dans le tarif ci-dessus.
- L'inscription en ligne comporte des frais de dossier en plus de l'inscription.

- PC : Pass Compétition = prix d'une licence journée pour une course (cf. art.5)
- Clôture des inscriptions le jeudi 13 février 2025 à minuit.

Article 5 : Pass Compétition

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire au PASS COMPETITION quand vous n'êtes pas licenciés FFTRI ou si vous êtes détenteur d'une licence Action, Loisir ou Dirigeant. Le prix de ce PASS est fixé par la Fédération et la Ligue de Triathlon Auvergne-Rhône Alpes. Toutes les courses adultes et enfants sont concernées.

Tous les participants non-licenciés FFTRI devront remplir le document « Pass-compétition » (sur place ou téléchargeable sur le site internet) et le donner le jour du retrait des dossards pour participer à leur épreuve.

Article 6 : Horaire de départ / Programmes

	Épreuve 1 : XS		Épreuve 2 : 6/9		Épreuve 3 : 10/13		Épreuve 4 : S	
PLANNING	H Début	H Fin	H Début	H Fin	H Début	H Fin	H Début	H Fin
Retrait des dossards la veille	9H	10H	10H	11H	10H30	11H30	10H	13H30
Retrait des dossards le jour j	9H	10H	10H	11H	10H30	11H30	10H	13H30
Clôture des inscriptions date et horaire	11/02/24 10H		11/02/24 11H		11/02/24 11H30		11/02/24 13H30	
Entrée des vélos dans la zone de départ	9H30	10H45	10H45	11H15	11H35	11H50	13H	13H45
Exposé d'avant course (Briefing)	10H15		11H15		11H50		13H45	
Départ de la course	10H30		11H30		12H		14H	
Arrivée de la première équipe	11H		11H40		12H15		15H	
Clôture de la course	11H30		11H50		12H30		16H	
Remise des récompenses	13H15		13H15		13H15		16H30	

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur à la lecture des dossards à l'arrivée au franchissement de l'arche.

Article 8 : Sécurité

La sécurité routière est assurée par le comité d'organisation.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouriste. Celle-ci pourra décider de la mise hors-course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors-course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Circuit-vélo : des signaleurs seront présents sur différents points (carrefours, traversées de routes...). Leur mission est de vous indiquer le parcours et non d'arrêter les automobilistes afin de vous faire passer prioritairement à un stop. Merci de les respecter et de faire attention à vous. Les routes sont non privatives, les concurrents doivent respecter le code de la route : rouler à droite, contrôler sa vitesse, rester maître de sa trajectoire sous peine de disqualification et de sanction ; port du casque rigide obligatoire.

Il est interdit pour tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation de suivre un concurrent lors du parcours vélo, sous peine de mise hors course du concurrent.

Le vélo doit uniquement être mû par la seule force musculaire du concurrent.

Article 9 : retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires aux horaires suivants :

- Voir tableau article 6

Article 10 : Dossard et numéro du dossard

2 dossards par équipe seront attribués par l'organisation.

Pour l'épreuve le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être entièrement visible. Il doit être correctement attaché par au moins 3 points d'attache. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible (et non visible) de face ne sera pas classé.

Aucun dossard n'est envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

***Concurrent handisport :**

Les sportifs handisports peuvent choisir de participer individuellement.

Ils bénéficieront d'un parc à vélo adapté. Des bénévoles seront mis à leur disposition. A noter toutefois que le parcours n'est pas adapté aux fauteuils. Pour plus d'information concernant les courses ou l'accueil paratriathlon, contactez : 0649735914

***Triathlon féminin :**

Le TCML souhaite promouvoir l'accès du triathlon aux femmes. Ainsi, nous proposons :

- Un endroit réservé dans lequel elles pourront se changer en toute intimité
- Des toilettes réservées aux femmes
- Un briefing d'avant course pédagogique et adapté à un public débutant
- Des primes identiques pour le « top 3 » femme et le « top 3 » homme
- Des « vélos ouvreurs » identifiant la femme et l'homme de tête.

***Triathlon Développement durable :**

Le TCML s'engage à organiser un triathlon qui préserve le plus possible le bel écrin de nature qui accueille cette compétition.

Le TCML s'engage :

- A n'utiliser que des contenants réutilisables, des gobelets en carton ou biodégradables ou des contenants consignés,

- A mettre en place une signalétique adaptée et claire autour des « zones de propreté » et communiquer sur cette thématique lors de l'exposé de course afin d'optimiser la démarche de collecte notamment vis-à-vis des non licenciés,
- A mettre en place un tri sélectif des déchets en partenariats avec les autorités locales afin de s'assurer de la faisabilité de l'action,
- A favoriser le recours à l'économie locale et/ou au commerce équitable,
- A valoriser les producteurs locaux pendant l'événement (stand, marché de producteur...)

Article 11 : pénalités

Le règlement de la FFTRI s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non-respect de celui-ci.

Article 12 : briefing

Le briefing est effectué 10mn avant chaque épreuve.

Article 13 : assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagé, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers, ou se causer entre eux.

Individuelle accident : il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non-licenciés de souscrire auprès de leur assureur, un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition : les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 14 : protection des données

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnes vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

Article 15 : droit à l'image

Chaque participant mineur ou majeur, autorise la prise et la reproduction et la publication de photos ou d'images le représentant prises lors de cette manifestation pour en rendre compte. Les images ne devront porter atteinte ni à sa réputation ni à sa vie privée.

Article 16 : remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation

Le club de Triathlon des Monts du Lyonnais remboursera le participant de 70% du montant de son inscription, hors frais de dossier, en cas d'annulation par l'organisateur dû à :

- Arrêté préfectoral non obtenu
- Refus d'autorisation de passage,
- Alerte météo rouge, foudre...

Le club de Triathlon des Monts du Lyonnais remboursera le participant de 70% du montant de son inscription, hors frais de dossier, en cas d'annulation par le participant sur présentation d'un certificat médical justificatif.

Article 17 : Récompenses : Podiums

-Pour le Triathlon XS : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} homme ; 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} femme et 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} mixte
1^{er} de chaque catégorie « homme, femme, Mixte »: Minime, cadet, junior, senior, master
Pas de cumul

-Pour le Triathlon S : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} homme ; 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} femme et 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} mixte
1^{er} de chaque catégorie « homme, femme, Mixte »: cadet, junior, senior, master
Pas de cumul

-Pour les jeunes 6 / 9 :

Mini-poussins : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} fille et garçon et 1^{er} Mixte

Poussins : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} fille et garçon et 1^{er} Mixte

-Pour les jeunes 10 / 13 :

Pupilles : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} fille et garçon et 1^{er} Mixte

Benjamins : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} fille et garçon et 1^{er} Mixte

Article 18 : acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.

Merci d'avoir choisi notre épreuve, et bonne course !